



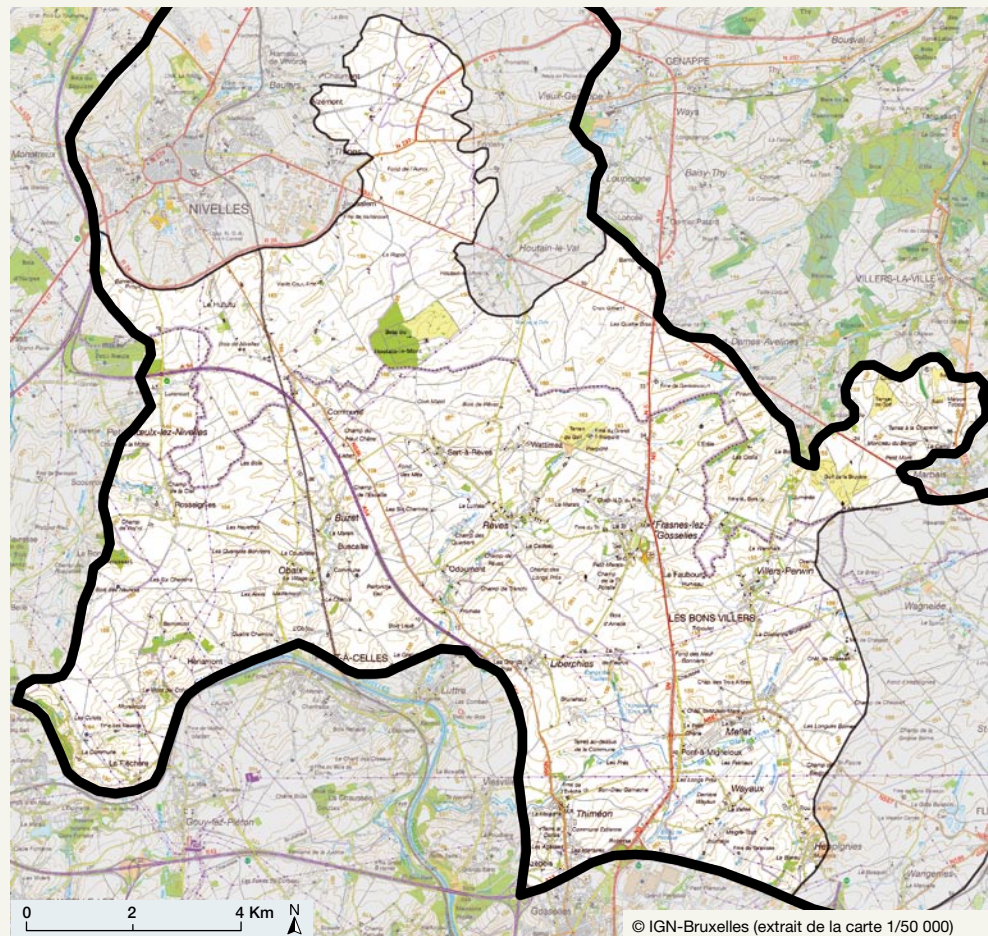
Campagne agricole sud brabançonne



Superficie totale de l'aire¹	13 720
Superficie agricole (ha)	11 828
Terres arables (%)	84
Prairies (%)	16
Vergers productifs (%)	0
Superficie boisée (ha)	242
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	854
Nombre d'habitants²	18 988

¹ Estimation sur base des données de la Carte numérique du sol de Wallonie (2007).

² Estimation sur base des données INS (2007).



La Campagne agricole sud brabançonne offre un relief calme de bas-plateau, perceptible essentiellement dans la partie nord. La partie sud, légèrement marquée par un réseau hydrographique discret, accueille un nombre important de villages, tantôt sur les versants de vallées, tantôt au creux des vastes ondulations du plateau.

Du fait de son relatif éloignement par rapport aux agglomérations de Bruxelles et de Charleroi, cette aire n'est soumise qu'à une assez faible pression urbaine.



La Campagne agricole sud brabançonne offre à l'observateur un **RELIEF CALME** de plateau, caractéristique qui la distingue entre autres de la Campagne périurbaine de Nivelles.

Ce relief plus calme va de pair avec une présence moins perceptible du réseau hydrographique. Appartenant au bassin versant de la Meuse, ce réseau forme un chevelu discret composé essentiellement des ruisseaux de Sart-à-Rèves, de la Rampe et du Tintia, creusant la partie sud de l'aire. Leur action érosive, limitée, atteint les argiles sans toutefois mettre au jour les quartzites et les phyllades du socle paléozoïque.

L'altitude du plateau varie timidement de 165 mètres à 150 mètres, voire 140 mètres au creux des vallons très évasés.

Les **BOISEMENTS**, sous la forme de bosquets, sont peu importants au sein de l'aire, du moins en termes de superficie, car leur impact visuel est amplifié par le caractère calme de la topographie. On trouve également des plantations sous forme d'alignements le long de la voirie.

La répartition du **SEMIS VILLAGEOIS** est à mettre en parallèle avec le profil topographique décrit plus haut. Les onze noyaux d'habitat que compte l'aire sont tous situés dans la partie sud où leur localisation se fait essentiellement en versant de vallée, en site abrité, tandis que la partie nord en est dépourvue.

Le **BÂTI** prend la forme d'un habitat jointif et étiré, généralement le long des courbes de niveau, comme en témoigne le continuum villageois de Buzet et Obaix.

On trouve néanmoins une configuration différente au sein des villages de Liberchies, Villers-Perwin et Frasnes-lez-Gosselies qui se positionnent au creux de légères ondulations du plateau. L'habitat y garde une forme jointive mais le plan en est plus étalé car moins contraint par la topographie.

La disposition parfois très serrée des habitations au sein des vallées, qui procure une impression de densité, contraste avec les étendues ouvertes des plateaux pour donner au final un paysage en opposition.

Les **BÂTIMENTS AGRICOLES** anciens encore en activité, aux dimensions souvent imposantes, sont généralement situés à l'écart des villages mais plusieurs, de dimensions plus modestes, prennent place au sein même du tissu villageois (Mellet, Buzet, Liberchies) ou encore en bordure immédiate de celui-ci (Frasnes, Obaix).

Du fait du relatif éloignement des agglomérations de Bruxelles, Charleroi ou Nivelles, la Campagne agricole sud brabançonne est assez peu atteinte par la pression de l'urbanisation. Cet éloignement limite le développement d'un habitat récent même s'il existe des exceptions, comme le comblement de l'espace entre le village de Rèves et le hameau de Sart-à-Rèves.

Seule l'extension périurbaine de l'agglomération carolo-régienne atteint le plateau dans la partie sud, à hauteur du village de Thiméon.

Plusieurs **INFRASTRUCTURES** majeures de transport parcourent la Campagne agricole sud brabançonne : l'autoroute A54 et la voie de chemin de fer (ligne 124), dans l'axe Bruxelles – Nivelles – Charleroi, le canal de Charleroi qui relie le sillon sambro-mosan à la capitale et à Anvers, et un important réseau de routes nationales, dont la plus importante est sans conteste la nationale N5 qui relie Bruxelles à la frontière française, au sud.

Seules les infrastructures routières marquent le paysage de l'aire, sous forme de cordons boisés qui parcourent le plateau.



La Campagne agricole sud brabançonne se caractérise par de vastes étendues agricoles très légèrement ondulées. Les vues à longue distance accentuent la présence des quelques masses boisées que compte l'aire (Obaix et Rosseignies).



Source : PPNC (1997), © Région wallonne.

Le village d'Obaix s'étire le long du flanc de la vallée creusée par le Buzet. Depuis les hauteurs du plateau, on devine la présence du village par un contraste d'occupation du sol.



Source : PPNC (1997), © Région wallonne.

Le village de Liberchies est implanté sur le plateau, ce qui lui vaut une organisation plus tassée. Sa présence visuelle est plus forte, la silhouette du bâti est plus facilement identifiable.

Rèves constitue un autre exemple d'implantation en versant. Depuis le plateau, le village est très peu visible ; on ne devine sa présence que grâce à la végétation. Un chemin entaille le versant de la vallée avant d'aboutir dans l'intimité villageoise.



Au sein même des villages, le profil jointif de l'habitat procure une sensation de densité, parfois inattendue lorsque l'on descend des plateaux ouverts où les vues sont lointaines (Rèves, Buzet, Mellet et Frasnes-lez-Gosselies).



Une succession d'habitations individuelles récentes le long d'une voie d'accès rejoint une ferme initialement située à l'écart du village (cercle sur la photo). L'urbanisation des dernières décennies mène souvent à la dilution de la structure initialement dense du village (Buzet).

La ferme de l'Evêché à Thiméon remonte pour l'essentiel du 18^e siècle. Construite en brique et calcaire, elle s'organise en quadrilatère. Ses gabarits et le chaulage traditionnel de ses murs en font un élément marquant du paysage. Les nouveaux hangars (à droite), accolés aux volumes anciens et traités dans les mêmes tonalités, s'intègrent bien à l'ensemble.



Les infrastructures routières qui parcourent la Campagne agricole sud brabançonne sont régulièrement accompagnées d'alignements d'arbres, ce qui donne un effet d'ourlet venant souligner les très légères variations du relief. Dans le cas de voies importantes (N5 et A54), les arbres sont accompagnés de mâts d'éclairage.



Le canal de Charleroi constitue la limite sud de l'aire, de Godarville à Pont-à-Celles. Les chemins de halage sont aujourd'hui utilisés comme itinéraires de promenades.



Appréciés des promeneurs, les chemins creux sont des éléments souvent rencontrés au sein de la Campagne agricole sud brabançonne. Leurs versants accueillent une relative diversité d'espèces végétales dans un environnement écologique souvent appauvri par l'agriculture intensive (Obaix).

Enjeux

- La partie sud de la Campagne agricole sud brabançonne accueille un maillage dense de villages, où la structure traditionnelle reste encore souvent lisible.
- Les agglomérations de Bruxelles, Charleroi et Nivelles sont susceptibles d'engendrer une pression urbaine grandissante dans les années à venir. L'extension de leur aire d'influence peut se renforcer au travers du réseau de transport dense qui parcourt l'aire, offrant une importante accessibilité.
- L'essentiel de l'identité paysagère de l'aire est forgé par les vastes étendues de plateau aux horizons encore lisibles et dégagés.

Objectifs paysagers

1. Protéger les parties ouvertes du paysage afin d'assurer un équilibre harmonieux entre le semis villageois et les espaces agricoles.	PROTECTION
2. Atteindre une densité en accord avec la structure traditionnelle généralement mitoyenne du tissu villageois lors de la mise en œuvre des réserves foncières. Porter une attention particulière à cet aspect lors de la mise en œuvre de réserves situées à proximité du cœur villageois afin d'assurer la bonne intégration sitologique des villages.	GESTION
3. Veiller à faire des infrastructures de transport un moyen de mise en valeur et de découverte du paysage.	AMÉNAGEMENT

Pistes d'action

- Formuler des recommandations d'insertion paysagère relatives aux développements éventuels d'équipements agricoles sur les plateaux.
- Imposer une densité raisonnée lors des procédures de mise en œuvre des réserves foncières, dans une optique de densification des villages et d'épargne de l'espace agricole. Le cas échéant, entamer des procédures de redistribution des zones d'habitat vers le cœur du noyau villageois.
- Assurer ponctuellement le dégagement de points de vues sur les espaces ouverts depuis les grandes infrastructures routières (notamment l'autoroute A54 et la nationale N5).
- Assurer la sécurité et la cohérence des déplacements doux le long des voies d'eau et des chemins agricoles. Le cas échéant, ménager des points de vues ou des points didactiques afin d'expliquer la mise en place des éléments identitaires du paysage.